

NOTICE D'INFORMATION – SÉCURITÉ DES MATÉRIAUX ENTERPRISE OIL CO.

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Société: Enterprise Oil Co. 3200 S. Western Ave. Cjicago, IL 60608-6003
Numéro à appeler en cas d'urgence: 773-847-6700

Nom du produit: Huile pour déchiqueteuse de bureau
Qualités du produit:
Code produit:

Date de distribution: 28 décembre 1992
Date de révision: 11 juillet 2007

SECTION 2: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom dans le registre CAS: Huile de graissage à base végétale
Numéro dans le registre CAS: 8001-22-7 (>99% d'huile végétale)

SECTION 3: IDENTIFICATION DES DANGERS

Système d'identification des matières dangereuses (HMIS)

Santé 0 Inflammabilité 1 Réactivité 0

Concentrations admissibles (Air):

Si l'huile est utilisée dans des applications où une brume pourra être produite, il faut que l'indice TWA/PEL (moyenne à pondération temporelle/durée d'exposition admissible) soit égal à 5 mg/m³ pour la brume d'huile minérale (normes OSHA et ACGIN)

Effets chroniques d'une surexposition:

La surexposition ou le contact répété avec la peau pourront provoquer une dermatite (irritation de la peau).

Voir Section 16: Commentaires

Propriétés carcinogènes:

NPT? Non IARC? Non OSHA? Non

Variabilité parmi les individus:

Les études sur la santé ont démontré que de nombreux hydrocarbures de pétrole et lubrifiants synthétiques présentent des risques potentiels pour la santé, qui varieront d'une personne à une autre. A titre de précaution, il faudra minimiser la durée d'exposition aux liquides, vapeurs, brumes ou fumées.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Après contact avec les yeux:

Rincez immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, et appeler un médecin.

Après contact avec la peau:

Otez l'excédent à l'aide d'un morceau d'étoffe ou de papier. Bien laver au savon et rincer à l'eau.

Inhalation:

Transférez la personne affectée à l'air frais et appelez un médecin.

Ingestion:

Appelez un médecin immédiatement. Ne pas provoquer le vomissement. (Le vomissement peut entraîner l'aspiration dans les poumons, et conduire à une pneumonie chimique).

SECTION 5: LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Ne pas utiliser d'eau, sauf sous forme de brume.

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion:

Aucun

Point éclair:

(Méthode employée) Coupelle ouverte de Cleveland >540°F

Limite d'inflammabilité %:

Pas applicable

Agents d'extinction:

Produit chimique sec, ou brume d'eau, ou gaz carbonique, ou mousse.

NFPA (Association nationale de protection incendie) – Identification des dangers

Santé 0 Inflammabilité 1 Réactivité 0

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉCHARGE ACCIDENTELLE

Loi sur la propreté de l'eau/Loi sur la pollution par l'huile:

Ce produit peut être classé comme huile aux termes de la Section 311 de la Loi sur la propreté de l'eau, et aux termes de la Loi sur la pollution par l'huile. Les décharges ou les déversements accidentels dans les eaux de surface ou se dirigeant vers ces eaux, et entraînant un reflet à leur surface, doivent être signalés au Centre national d'intervention (1-800-424-8802).

Mesures à prendre en cas de décharge ou de déversement accidentel:

Il faut récupérer le produit dans la mesure possible. Répandez du sable, de la terre ou tout autre matériau absorbant sur la zone dans laquelle s'est produite le déversement accidentel. Minimisez le contact avec la peau. Gardez le produit hors des égouts et des cours d'eau en l'endiguant ou en le retenant. Informez les autorités si le produit a pénétré ou peut pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les terres de grande superficie. Veillez à ce que les réglementations gouvernementales applicables soient respectées.

SECTION 7: STOCKAGE ET MANUTENTION

Mesures de précautions pendant la manutention:

Utilisez le produit avec grand soin à proximité de sources de chaleur, d'étincelles, de veilleuses, d'électricité statique et de flammes nues.

Procédures à adopter pour le nettoyage:

Transférez le gros du mélange dans un autre récipient. Absorbent le résidu au moyen d'un matériau inerte tel que de la terre, du sable ou de la vermiculite.

Balayez ce résidu et mettez-le au rebut sous forme de déchet solide, conformément aux réglementations locales, d'état et fédérales.

Avertissement récipient "vide":

Les récipients "vides" retiennent le résidu (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Il ne faut pas pressuriser, découper, souder, braser, percer, broyer ni exposer ces récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ni à d'autres sources de mise en flamme. En effet, ils pourront exploser et provoquer des blessures ou même la mort.

Il ne faut pas essayer de remplir à nouveau ou de nettoyer les récipients, car les résidus sont difficiles à enlever. Les récipients "vides" devront être totalement vidangés, correctement obturés et rapidement renvoyés à une entreprise de reconditionnement de bidons. Tous les autres récipients seront évacués d'une manière environnementalement sûre, et conformément aux réglementations gouvernementales.

Evacuation des déchets

Evacuez les déchets conformément à toutes les réglementations fédérales, d'état et locales applicables

SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limite d'exposition pour l'ensemble du produit:

5 mg/m³ pour la brume d'huile minérale (aérosol) pour une journée de travail de 8 heures.

Base:

Règlement CFR 1910.1000 de la norme OSHA et recommandé par les hygiénistes américains (ACGIH). Selon ACGIH, l'air doit être échantillonné par une méthode qui ne recueille pas la vapeur; par ailleurs, il est fait mention d'un indice STEL (limite d'exposition de courte durée) de 5 mg/m³.

Ventilation:

Utilisez les moyens d'échappement locaux pour capter la vapeur, les brumes ou les fumées, si cela est nécessaire. Assurez une ventilation suffisante en cas de dépassement de la limite d'exposition recommandée ou d'accumulation de concentrations explosives de vapeur dans l'air. Interdiction de fumer, d'utiliser une flamme nue ou toute autre source de mise en flamme.

Protection respiratoire:

Utilisez une alimentation d'air pour assurer la protection respiratoire dans les espaces clos ou restreints en cas de besoin.

Gants de protection:

Employez des gants résistant aux substances chimiques, en cas de besoin, pour éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection des yeux:

Employez des lunettes de protection contre les éclaboussures ou une visière de protection s'il y a éventualité de contact avec les yeux.

Autres équipements de protection:

Employez un tablier résistant aux substances chimiques ou autre vêtement imperméable, en cas de besoin, pour éviter la contamination des vêtements normaux qui pourrait conduire au contact prolongé ou répété avec la peau.

Hygiène personnelle:

Réduisez au minimum l'aspiration de vapeurs, de brumes ou de fumées. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Otez les vêtements contaminés, et faites-les laver ou nettoyer à sec avant de vous en servir à nouveau. Otez les chaussures contaminées et nettoyez-les à fond avant de vous en servir à nouveau; débarrassez-vous de ces chaussures si elles sont trempées d'huile. Nettoyez-vous bien la peau après contact avec le produit, avant les périodes de repos et les repas, et à la fin de la période de travail. Vous pourrez vous débarrasser du produit en contact avec la peau en utilisant des produits de nettoyage sans eau, puis en vous lavant bien les mains à l'eau et au savon.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme: Liquide

Aspect: Liquide visqueux

Poids spécifique (eau = 1): 0,925

Point de fusion: Pas applicable

Volatilité: 0

Pression vapeur: Pas applicable

PH: Pas applicable
normales

Viscosité SUS à 100°F: 155

Odeur: Pas d'odeur

Couleur: Ambre clair (dorée)

Point d'ébullition: Pas applicable

Solubilité dans l'eau: Pas soluble

Taux d'évaporation: Pas applicable

Densité vapeur: Pas applicable

Stabilité: Stable dans des conditions

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Ce produit est stable et il ne réagira pas de manière violente avec l'eau. La polymérisation dangereuse ne se produira pas. Évitez le contact avec des oxydants puissants tels que le chlore liquide, l'oxygène concentré, l'hypochlorite de sodium, l'hypochlorite de calcium, etc, car il y aurait risque d'explosion grave.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les dangers et la toxicité:

La surexposition répétée et prolongée aux brumes d'huile peut conduire au dépôt de gouttelettes, la formation de granulomes d'huile, l'inflammation et une plus grande incidence d'infections.

Ingrédients toxiques et dangereux:

Aucun.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Ce produit n'a pas fait l'objet d'essais pour en déterminer l'effet écologique. Il est interdit de décharger ce produit dans les eaux ou les cours d'eau publics sauf si vous avez reçu autorisation de le faire dans le cadre d'un permis NODES (Système national d'élimination de la pollution par décharge) délivré par EPA (Agence de protection environnementale). Une analyse de destin environnemental n'a pas été effectuée dans le cas de ce produit particulier. Toutefois, les plantes et les animaux pourront éventuellement subir des effets nocifs voire mortels s'ils sont exposés à des produits à base de pétrole. Les huiles de graissage (minérales) à base de pétrole flotteront normalement à la surface de l'eau. Dans le cas des cours d'eau stagnants ou à écoulement lent, une couche d'huile pourra en recouvrir une grande superficie. Par conséquent, cette couche d'huile pourra éventuellement limiter et éliminer le transfert naturel de l'oxygène de l'atmosphère vers l'eau. Au bout d'un certain temps, si la couche d'huile n'est pas enlevée, la réduction de l'oxygène dans le cours d'eau pourra provoquer la mort des poissons ou créer un environnement anaérobie.

SECTION 13: ÉVACUATION

Les options concernant l'évacuation de ce produit dépendront éventuellement des conditions dans lesquelles il a été utilisé. Pour déterminer la méthode d'évacuation appropriée, veuillez vous référer à RCRA (40 CFR 261), ainsi qu'aux réglementations EPA, locales, et d'état.

Pour tout complément d'information, veuillez vous référer aux Sections 5, 6 et 15.

SECTION 14: INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

Incidents en cours de transport:

Pour tout complément d'information concernant les déversements accidentels en cours de transport, veuillez vous référer au guide le plus récent du Département des transports (D.O.T.) qui décrit les mesures d'urgence mises en oeuvre à la suite d'incidents pendant le transport des matières dangereuses.

D.O.T.: Pas de régulation

Quantité à signaler: Pas applicable

Classification pour le transport: Huile de graissage à base de pétrole

Notes spéciales pour le transport: Aucune

SECTION 15: INFORMATION CONCERNANT LES RÉGLEMENTATIONS

Réglementations fédérales des Etats-Unis:

L'information suivante pourra vous aider à vous conformer aux différentes lois et réglementations fédérale et d'état dans le cadre des différents statuts environnementaux:

TPQ (Quantité-seuil pour la planification), EPA réglementation 40 CFR 355 (SARA Sections 301-304). Pas de TPQ pour les produits ou les constituants d'une teneur supérieure à 1% ou 0,1% (carcinogènes).

Signalement des décharges de substances chimiques toxiques, EPA réglementation 40 CFR 372 (SARA Section 313).

Pas de présence de substances chimiques toxiques d'une teneur supérieure à 1% ou 0,1% (carcinogènes).

Signalement des substances chimiques dangereuses, EPA réglementation 40 CFR 370 (SARA Sections 311-312).

Code de classification des substances dangereuses EPA: Pas applicable

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Ce produit ne contient pas des diphényles polychlorés (PCB).

Tous les constituants de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA des Etats-Unis.

Ce produit ne contient pas des quantités détectables de matériaux figurant dans la liste de l'Etat de Californie qui décrit les produits provoquant une toxicité reproductive.

WHMIS (Service d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)

Le produit n'est pas contrôlé.

CEPA (Loi Canadienne sur la protection de l'environnement)

Tous les constituants de ce produit figurent dans la liste des substances ménagères (DSL) ou bien sont exemptés.

SECTION 16: AUTRE INFORMATION

L'information concernant la santé et la sécurité fournie dans la présente notice devra être utilisée avec les normes suivantes concernant la formation, les pratiques adoptées au travail, et la conception des installations: OSHA, NFPA, API, NEC, Syndicataires (Underwriters), Bureau des Mines, et autres organisations similaires.

L'information et les recommandations fournies dans la présente notice sont, à la connaissance de la Société, exactes et fiables, à la date de leur diffusion.

Enterprise Oil Co. n'en garantit pas l'exactitude ou la fiabilité, et Enterprise Oil Co. ne saura être tenue responsable de tous pertes ou dégâts éventuels résultant de leur mise en application.

L'information et les recommandations présentées sont destinées à être étudiés et examinées par l'utilisateur, et c'est à l'utilisateur qu'il incombe de s'assurer qu'elles sont totalement appropriées pour l'usage du produit.